



Notre prestation

Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)

La rénovation globale

Qu'est-ce qu'une rénovation globale ?

La Rénovation Globale consiste à réaliser un **bouquet de travaux cohérents pour améliorer les performances énergétiques de votre logement**. Dans ce cadre, vous pouvez réaliser des travaux d'isolation, de chauffage, de production d'eau chaude et de ventilation en une seule fois.

Depuis 2024, les projets de rénovation globale bénéficient **d'importantes aides publiques**. Pour en bénéficier, il faut obligatoirement :

- **Vous faire accompagner par un MAR** ("Mon Accompagnateur Renov").
- **Réaliser au moins 2 gestes d'isolation** parmi les postes suivants : combles, murs, planchers, fenêtres.
- **Gagner au moins 2 classes énergétiques*** suite aux travaux (ex: passer de F à D).

Par ailleurs, il existe d'autres travaux obligatoires **dans certaines configurations** :

- Si la maison est **chauffée au fioul, remplacement obligatoire** du système de chauffage.
- Si préconisé lors de l'audit énergétique, **traitement de la ventilation**.

* La classe énergétique d'un logement (Classe DPE) est un indicateur de sa performance en termes de consommation d'énergie et de gaz à effet de serre. Elle est matérialisée par une lettre de l'alphabet allant de A à G, G étant la classe la moins performante.

A quoi sert une rénovation globale ?



ECONOMIES

Grâce aux 2 sauts (min.) de classe énergétique, vous réalisez d'importantes économies d'énergies et votre facture s'allège !



BIEN ÊTRE

Confort thermique en hiver comme en été, qualité de l'air dans votre maison... Un logement plus sain et plus confortable pour vous et votre famille.



AIDES POUR TOUS

L'Etat propose d'importantes aides financières pour tous les particuliers quel que soit leur niveau de revenu : elles peuvent financer jusqu'à 90% du montant des travaux.



IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Vous réduisez à votre échelle la production d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique.



VALORISATION

Grâce à un meilleur DPE, votre bien prend de la valeur !
Ce sera un argument majeur pour louer ou vendre ce logement à l'avenir.

Aides et Reste à charge

Quelles aides pour la rénovation globale ?

Il existe 1 seul dispositif d'aide pour les projets de rénovation globale : le **Parcours Accompagné pour les rénovations d'ampleur**. Il s'agit d'une aide publique distribuée par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Cette aide correspond à **un % du montant HT des travaux**. Elle dépend **du niveau de vos revenus** et **du nombre de classes énergétiques gagnées** par votre logement suite aux travaux*.

Bon à savoir !

- Le % d'aides sera **bonifié de 10 points de % si votre logement est une passoire thermique** (classe F ou G) et **s'il atteint au moins l'étiquette D** après les travaux.
- Les **ménages aux revenus modestes et très modestes** sont éligibles – sur présentation de leur devis de travaux signé – à une **avance de subvention allant jusqu'à 70% du montant total de l'aide !**

* Cf. tableau récapitulatif page suivante.

Tableau récapitulatif des aides

	Plafond de dépenses éligibles	Revenus très modestes	Revenus modestes	Revenus intermédiaires	Revenus supérieurs
2 sauts de classe	40 000€ (HT)	80%	60%	45%	30%
3 sauts de classe	55 000€ (HT)				
4 sauts de classe ou plus	70 000€ (HT)			50%	35%
Bonification “sortie de passoire”		+10%*			

Les aides sont exprimées en pourcentage du montant des travaux HT.

* Conformément aux règles d'écèlement de l'ANAH, le montant de la subvention pour les ménages aux revenus supérieurs - effectuant 4 sauts de classe ou plus sur une passoire thermique - ne pourra pas dépasser 40% du montant TTC des travaux.

Montants d'aides maximum

Voici les **montants d'aides maximum** proposés par l'ANAH dans le cadre du Parcours Accompagné (correspondant à un saut de 4 classes énergétiques ou plus)

	Revenus très modestes	Revenus modestes	Revenus intermédiaires	Revenus supérieurs
Passoires énergétiques	63 000€	49 000€	42 000€	31 500€*
Autres logements	56 000€	42 000€	35 000€	24 500€

* Conformément aux règles d'écèlement de l'ANAH, le montant de cette subvention ne pourra pas dépasser 40% du montant TTC des travaux.



Bonne nouvelle ! Il est possible de **financer votre reste à charge grâce à l'éco-PTZ**. Cet emprunt – contractable auprès de nombreuses banques – est **totalemt gratuit** (pas d'intérêt), d'un montant maximum de **50k€** et d'une durée maximum de **20 ans**.

Par ailleurs, des **aides supplémentaires sont parfois disponibles à l'échelle locale**. Assistant Rénov pourra vous accompagner dans les démarches pour en bénéficier.

Critères d'éligibilité



Vous êtes **propriétaire occupant ou bailleur** du logement :

- Si propriétaire occupant: vous devez **occuper le logement au titre de résidence principale pendant les 3 années suivant les travaux.**
- Si propriétaire bailleur: vous devez **louer le logement au titre de résidence principale pendant les 6 années suivant les travaux.**



Votre logement :

- Est une **maison individuelle** construite il y a **plus de 15 ans.**
- Est **équipé d'un système de chauffage** qui ne doit pas avoir été déposé.
- N'a **pas été acheté au cours des 5 dernières années soit via un PTZ soit à un bailleur social.**
- **Est accessible** pour réaliser un audit sur place.
- Ne peut **pas conserver un chauffage majoritairement au fioul** suite aux travaux
- **A un DPE inférieur ou égal à C.** Si vous ne connaissez pas votre DPE, il est probable que vous soyez éligible si au moins 2 parois (toiture, murs, planchers) de votre logement ne sont pas isolées ou si vous êtes équipés d'un système de chauffage au fioul ou au gaz.



Les travaux :

- Ne doivent **pas avoir débuté**
- Doivent **débuter maximum 1 an après** la validation du dossier d'aide par l'ANAH et **être achevés maximum 3 ans après.** Une prolongation de 2 ans est possible.
- Des logements E, F et G peuvent **être effectués en 2 étapes dans un délai maximum de 5 ans.**

Critères d'inéligibilité



Votre logement :

- ❌ Est un **appartement**, une **maison individuelle divisée en appartements** ou une **annexe**.
- ❌ Est **déjà en travaux**.
- ❌ N'est **pas accessible** pour réaliser un audit et des travaux.
- ❌ N'a **pas de système de chauffage** (il a été déposé et évacué).
- ❌ Est équipé **système de chauffage par pompe à chaleur**.
- ❌ **Toutes les parois du logement sont déjà bien isolées** (combles, murs, planchers).

Notre prestation

“Mon Accompagnateur Rénov”

Qu'est-ce qu'un MAR ?

Pour bénéficier de l'aide du Parcours Accompagné de l'ANAH, la réglementation oblige les ménages à être accompagnés par une société agréée **“Mon Accompagnateur Rénov” (MAR)**.

Un MAR est une société **agréée par l'Etat qui accompagne les ménages tout au long de leur projet de rénovation globale**. Il est notamment très utile pour vous aider à définir votre plan de travaux et vous protéger des fraudes potentielles (très fréquentes sur ce marché).

Assistant Rénov est une société créée en 2020. Elle est spécialisée dans l'audit énergétique et l'accompagnement des particuliers réalisant des travaux de rénovation globale.

Assistant Rénov dispose de la certification RGE pour les audits énergétiques et est l'une des **premières sociétés** en France à avoir **reçu l'agrément “Mon Accompagnateur Rénov”**. Elle dispose donc d'une **solide expertise dans ce domaine**.



Notre prestation MAR

Notre prestation MAR se décompose en 3 étapes :

1ère étape :

Visite de votre logement afin d'effectuer un audit énergétique. Quelques jours plus tard, nous vous partageons un rapport d'audit présentant les forces et les faiblesses énergétiques de votre logement. Ce rapport présente également plusieurs scénarios de travaux - et les plans de financement associés - aux caractéristiques différentes (budget, durée des travaux, gain de performance énergétique).

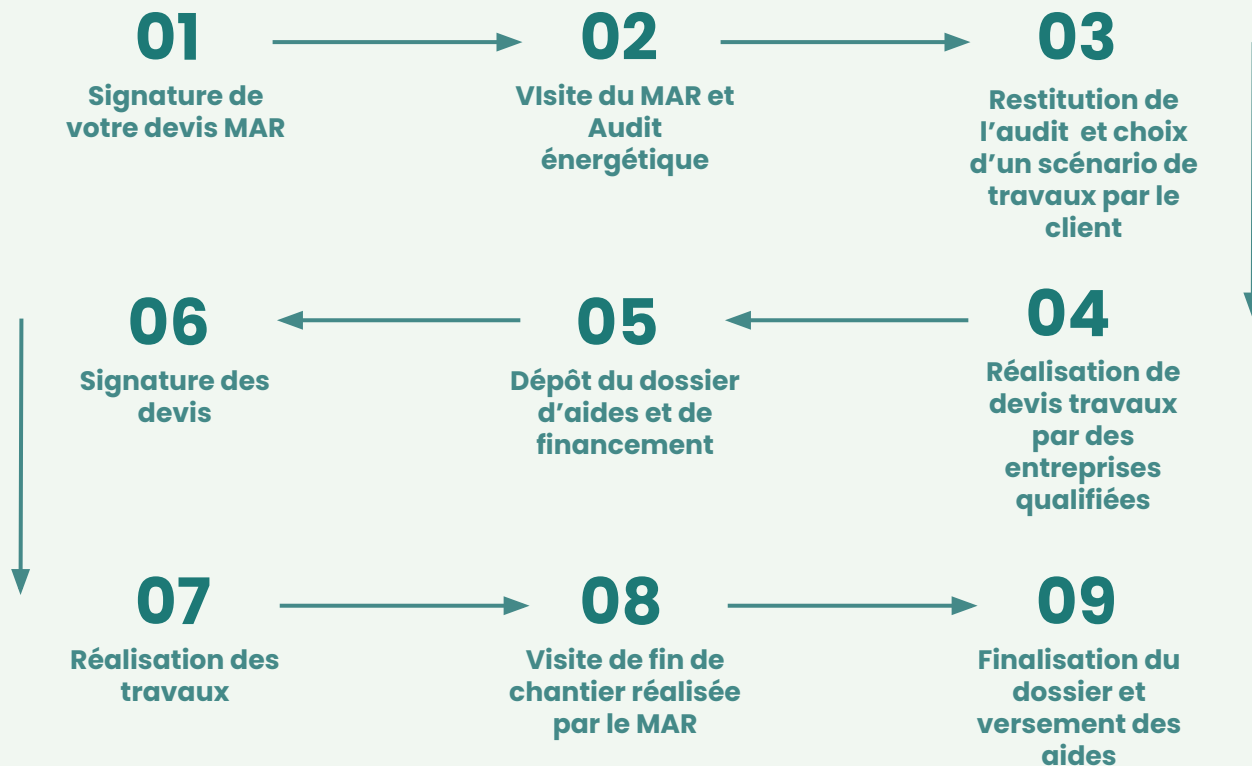
2ème étape :

Suite au choix d'un scénario de travaux et à la réception de vos devis, nous vous aidons à vérifier la conformité de ces devis. Par ailleurs, nous vous accompagnons dans le montage et le suivi du dossier d'aide auprès de l'ANAH, ainsi que dans la recherche de financements supplémentaires (ex: aides locales, éco-PTZ).

3ème étape :

Nous effectuons une seconde visite de votre logement et vérifions la conformité des travaux réalisés et des factures reçues par rapport aux devis et à l'audit. Enfin, nous demandons le versement de votre aide à l'ANAH.

Les étapes clé d'un projet avec Assistant Rénov



Prix et aides MAR

Le **prix de notre prestation MAR est de €2000 TTC**. Le versement de cette somme est **divisé en 3 échéances (790€, 500€, 710€)** respectivement dues à la fin de l'étape 1, 2 et 3.

L'ANAH propose également **une aide pour financer le MAR**. Le montant de cette aide varie entre **€400** (ménages aux revenus supérieurs) et **2000€** (ménages très modestes). Le détail est à retrouver dans le **tableau à la page suivante**.

Bon à savoir !

- L'aide n'est pas déduite de votre devis MAR. Assistant Renov s'occupera des démarches et l'ANAH vous **versera l'aide lors de la finalisation de la prestation MAR** (après les travaux).
- **Les ménages modestes et très modestes n'ont rien à avancer s'ils font des travaux** : Assistant Renov attend que **l'avance de subvention ANAH** leur soit versée avant de réclamer le paiement de ses prestations.
- Vous pouvez **mettre un terme à nos services après chaque étape sans être facturé pour l'étape suivante**. En revanche, vous ne bénéficierez de l'aide ANAH que si vous allez jusqu'à la fin de la prestation (étape 3).

Tableau récapitulatif des aides MAR

Ci-dessous, **les montants dûs à la fin de chaque étape de notre prestation MAR :**

Etape 1	Etape 2	Etape 3
790€	500€	710€

Ci-dessous, **l'aide de l'ANAH pour le MAR et le reste à charge** qui en découle, selon votre catégorie fiscale.

	Revenus très modestes	Revenus modestes	Revenus intermédiaires	Revenus supérieurs
Aide de l'ANAH	100%	80%	40%	20%
Reste à charge	0€	400€	1 200€	1 600€